

...

3. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

TERRITOIRE

M. Karr commence par un point concernant le chemin De-La-Montagne. Comme chacun le sait, il est prévu de surélever les immeubles dudit chemin situés à hauteur des 76 à 134 de par la volonté conjointe d'un des deux propriétaires, voire des deux, ainsi que du canton qui a déposé, il y a quelques années, un projet de loi visant à une surélévation par déclassement en zone 3 ordinaire. Depuis le début de la législature, le Conseil municipal n'a toutefois pas été sollicité concernant ce projet. Le Conseil administratif sait qu'il y a eu des rencontres organisées entre le délégué du Conseil d'Etat et les habitants, mais la commune n'a pas été associée à ce processus. A ce stade il faut distinguer deux ordres de questions concernant ce projet de surélévation. D'une part, il existe des questions relatives au droit du bail, qui concernent les propriétaires et leurs locataires et, d'autre part, celles qui relèvent du droit public, c'est-à-dire des questions qui lient les propriétaires, l'Etat et la commune quant aux conséquences d'intérêt public de cette éventuelle surélévation. Concernant le droit du bail, le Conseil administratif sait, sans en avoir été toutefois informé officiellement par le canton, que des rencontres ont eu lieu entre le groupement des habitants du chemin De-La-Montagne et les propriétaires, ceci dans le cadre d'une médiation initiée par le canton. Ainsi, un certain nombre de dispositions visent à garantir, dans l'hypothèse d'une surélévation, que les droits des locataires seraient pour partie en tout cas respectés, notamment en matière de relogement et de déménagement. Cette discussion est en cours. Il semblerait qu'une vingtaine de séances d'information aient été organisées par le groupe du chemin De-La-Montagne à l'attention des locataires concernant ces questions du droit du bail et des relations contractuelles avec les propriétaires.

En ce qui concerne les questions de droit public, M. Karr souligne qu'il n'y a rien de nouveau. Aucun élément ne permet d'affirmer que cette surélévation serait une bonne idée et que les problèmes d'intérêt public qui avaient été révélés lors de la mise à l'enquête seraient, au moins pour partie, résolus pour faire évoluer, cas échéant, la position du Conseil administratif qui s'était montré résolument opposé à ce projet mais qui est toujours disposé à ce qu'on lui rapporte des éléments nouveaux à discuter en commission Territoire. Il est avant tout important à ce stade que les uns et les autres sachent que le Conseil administratif entretient des rapports étroits avec le groupe "Montagne" qu'il a d'ailleurs reçu récemment.

Rénovation/transformation du village de Chêne-Bougeries

La problématique de la redistribution de l'espace public dans le cadre du projet de rénovation/transformation du village de Chêne-Bougeries a fait l'objet d'une séance de coordination avec les services cantonaux concernés le 5 courant. M. Karr rappelle que les services cantonaux ont émis deux préavis réservés et seize préavis favorables, concernant le projet de rénovation du village de Chêne-Bougeries. Parmi ces seize préavis, figurent celui de la direction des transports, de l'urbanisme, du patrimoine et des sites. Donc ce projet avance bien.

Par contre concernant l'espace rue, il convient de relever que, selon des informations de source sûre, la Direction cantonale des ponts et chaussées ne disposerait que d'un budget

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2014

Extrait du procès-verbal

annuel d'environ CHF 500'000.- afin d'entretenir les voiries. Avec ce faible montant, il faut faire face à toutes les demandes qui sont toutes plus prioritaires les unes que les autres. M. Karr pense notamment au pont de Carouge qui présente des similitudes étonnantes avec le village de Chêne-Bougeries et dont la chaussée est en très mauvais état. Ce montant de CHF 500'000.- sera donc tout-à-fait insuffisant. M. Karr a donc proposé les travaux avec un éventuel préfinancement communal, dont les contours demeurerait à définir. Il semblerait toutefois que le Conseil d'Etat ne serait pas disposé à entrer en matière quant à un tel mode de financement puisqu'il estime que tout préfinancement communal obérerait à terme la capacité d'investissement du canton, ce dernier devant par la suite rembourser les communes. Une proposition dans le sens d'un financement intégral du projet par la commune n'a pas été faite parce que ce n'est pas son rôle dans la mesure où le canton est propriétaire de l'installation routière, c'est-à-dire de façade à façade, trottoirs et rails de tram inclus,... seul le sous-sol relatif aux canalisations incombant à la commune.

M. Karr rappelle que les travaux d'assainissement de la rue de Chêne-Bougeries sont indispensables à plusieurs égards. D'abord les rails sont en mauvais état. Le financement de l'assainissement phonique devra également être assuré.

La DGT s'est quand même mobilisée quelque peu pour dire qu'elle disposait d'une étude et que pour ce qui concerne l'assainissement phonique, de l'argent viendrait en partie de la Confédération. Quant à la réfection des rails, c'est une nécessité pour les TPG.

La DGT s'est nonobstant engagée, dans le cadre d'une rencontre survenue le 5 juin, à présenter un projet de rénovation de la rue, en septembre. Une dernière question a été évoquée, celle des bruits solidiens – le bruit solidien provenant du roulement du tram, les ondes générées pénétrant les dalles. Il serait donc question de la pose d'une nouvelle dalle.

Le revêtement de la route de Chêne devrait, au demeurant, être repris suite à son usure accélérée en raison de l'intense trafic de camions en lien avec le chantier CEVA. Elle doit être évoquée au niveau cantonal, mais le plan des diverses mesures qui a été révélé par le Conseil d'Etat, il y a une semaine, n'est pas de très bon augure pour l'entretien du réseau routier du canton. C'est donc une affaire à suivre, ainsi que l'usure des routes communales, le revêtement phono absorbant de la route du Vallon étant par exemple déjà en train de s'estomper.

Chantier CEVA

Le Conseil administratif a rencontré, lors de sa séance du 28 mai, MM. François Rappinat, Bastien Affret et Thierry Hostettler, respectivement représentants du consortium SGC et agent spécialisé au sein du Service des infrastructures transports publics (DGGC/DETA), concernant l'accès au chantier CEVA au chemin du Pont-de-Ville.

A cet égard, le Conseil administratif demeure dans l'attente à ce jour, d'un projet de convention liant le consortium à la Ville concernant une éventuelle modification des emprises de chantier situées hors PAP.

Ce projet de convention devrait indiquer clairement les parcelles concernées, la durée de cette nouvelle emprise de chantier provisoire et être accompagné de deux plans, l'un relatif à l'emprise en tant que telle et l'autre aux futurs espaces publics à créer dans le périmètre ; étant encore précisé que l'avant-projet relatif à l'aménagement d'un nouvel espace public dans le secteur sera établi par M. Sébastien Casoni, urbaniste communal.

Pour le surplus, la solution transactionnelle trouvée entre le consortium et les autorités communales devrait être approuvée, le moment venu, par la Direction de projet CEVA.

Par ailleurs, la requête en autorisation d'abattage de cinq arbres existants, situés hors emprise PAP, sera déposée par la commune.

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2014
Extrait du procès-verbal

Grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries

Réunis en séance le 2 juin, les membres de la commission Territoire ont été informés de manière détaillée des perspectives à court terme concernant l'état d'avancement du Grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries.

Suite à la précédente séance de la commission Territoire, à savoir celle du 5 mai 2014, et à réception d'offres y relatives, le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 28 mai, de confier un mandat conjoint à l'Atelier d'architecture Nuvolab et à M. Philippe Vasey en vue d'établir un schéma directeur du village de Chêne-Bougeries, ceci pour un montant d'honoraires arrêté à CHF 90'000.- HT, étant précisé que ce montant sera pour l'heure, à savoir dans l'attente du vote d'un crédit d'étude afférent par votre conseil, imputé sous rubrique 79.0000.318.04 du budget de fonctionnement communal.

MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT

Réunis en séance le 5 juin, les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement ont été saisis d'une deuxième présentation, par M. Sébastien Casoni urbaniste communal, des diverses réflexions concernant la mise en œuvre de projets de requalification des espaces publics dans la partie centrale du territoire communal, en particulier dans les secteurs de l'Ermitage et du village.

Cette présentation se poursuivra lors de la prochaine séance de la commission, prévue le 4 septembre, pour ce qui concerne les réflexions relatives au secteur Nord de la commune.

A la suite de ces dernières, les membres de la commission seront appelés à se prononcer sur les priorités à retenir en matière de requalification des espaces publics, situés sur l'ensemble du territoire communal, ceci sous divers angles, à savoir : la sécurité, l'agrément desdits espaces, leur végétalisation, ...

Une séance de commission supplémentaire aura lieu le 24 septembre, séance au cours de laquelle sera traitée la problématique de l'assainissement du réseau routier cantonal et communal, ainsi que celle des travaux afférents qui seraient à la charge de la commune. Des représentants du service de l'assainissement du réseau routier ainsi que du service qui s'occupe de la protection contre le bruit seront invités.

FEU - PC

Vous avez été nombreux à participer au récent exercice conjoint des compagnies de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, accompagnées des compagnies de sauveteurs. Cet exercice a été un succès bien que l'intégration entre les deux compagnies soit encore perfectible.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 12 courant et sur proposition du commandant de la Compagnie de sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries, d'admettre MM. Wayan Loosli et Ludovic Mariot en qualité de sapeurs, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2014.

DIVERS

Tenant compte du fait que les membres de votre conseil ne recourent guère au logiciel CMNet, le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 28 mai, dans un souci de rationalisation, de ne plus alimenter, à partir du 1^{er} courant, cette application et de poursuivre l'envoi des divers documents usuels qui vous sont destinés sous forme électronique, puis

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2014

Extrait du procès-verbal

d'examiner la mise sur pied d'un site de stockage de données pérenne, pour ce qui concerne les documents plus volumineux.

Je me réjouis de discuter plus avant de cette problématique de l'envoi, du classement et de l'archivage des documents électroniques relatifs aux séances de votre conseil et de ses commissions lors d'une prochaine rencontre avec le Bureau.

M. Karr donne lecture des communications de Mme Grandjean-Kyburz.

PETITE ENFANCE

Lors de l'assemblée générale de l'ACG du 21 mai 2014, le "non" s'est imposé de justesse concernant les accueillantes familiales de jour dans le système de péréquation spécifique à la petite enfance.

Concernant la garderie "Le Petit Manège", j'ai le plaisir de vous confirmer que le planning des travaux relatif au chantier de rénovation/transformation des locaux, situés 5 place de l'Etrier, est à ce jour respecté, ceci nonobstant le fait que des travaux de désamiantage ont dû être engagés pour un montant de CHF 54'000.- TTC, montant non inclus dans le devis estimatif initial.

Par courrier du 28 mai 2014, l'Armée du Salut a fait état de son retrait du Conseil de fondation de l'EVE "La Maternelle". Cette décision ne sera pas sans incidence sur le budget de fonctionnement communal 2015.

Toujours par courrier daté 28 mai toujours, l'Armée du Salut a également indiqué vouloir procéder à une nouvelle expertise du bâtiment et de la parcelle, dont elle est propriétaire à hauteur du n° 5 chemin Jules-Cougnard et dont la commune pourrait éventuellement envisager l'acquisition.

ÉCOLES

Suite à un entretien avec Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries, concernant le planning d'occupation des classes de l'ensemble des écoles situées sur le territoire communal ; les effectifs étant désormais connus pour ce qui concerne la prochaine rentrée scolaire, le Conseil administratif a décidé de donner son feu vert quant à une acquisition en leasing, telle que prévue au budget de fonctionnement communal de l'année en cours, d'un bus scolaire offrant une plus grande capacité de transport. Ce véhicule, qui nécessite des aménagements particuliers, pourra être livré au courant du mois d'octobre.

La Ludothèque

Nous vous rappelons que la ludothèque de Chêne-Bougeries fêtera ses 30 ans le samedi 6 septembre prochain de 13 h 30 à 18 h au Parc Stagni (ou à la salle communale en cas de pluie).

AFFAIRES SOCIALES

Les magistrats des Trois-Chêne, en charge du dossier, ont décidé de donner une suite favorable à la demande de Mme Gabriella Moriello Pagano, conseillère sociale au sein de l'antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi, de pouvoir bénéficier d'un contrat de droit privé la liant aux trois communes.

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2014

Extrait du procès-verbal

Le montant de la participation de Chêne-Bougeries, au traitement de cette dernière, sera bien évidemment intégré dans le projet de budget de fonctionnement communal 2015, qui vous sera présenté à la rentrée.

La commission Affaires sociales a reçu Monsieur Noël Constant, président de l'association Carrefour-Rue, ce mardi 17 juin, afin d'évoquer le projet d'aménagement d'unités d'habitations mobiles destinées à la réinsertion des sans-abri sur la parcelle située à hauteur du n° 154 de la route de Malagnou.

Les commissaires, en accord avec la Conseillère administrative déléguée en charge du dossier, souhaitent financer la fête d'installation des résidents et y participer. Les modalités pratiques resteront à définir. Monsieur Constant reviendra vers la commune avec un budget plus détaillé.

PREVENTION ET SECURITE

Stationnement

Donnant suite au rapport du groupe de suivi, concernant l'impact du nouveau plan de stationnement à Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a déposé une demande afin de créer une seule et unique zone « à macarons », en lieu et place des quatre actuelles.

Des copies dudit rapport sont à votre disposition sur la table située près de l'entrée de la salle.

Par ailleurs, la mise-en-œuvre du nouvel arrêté du 7 janvier 2014, introduisant notamment des zones limitées à « quatre heures » a été finalisée au niveau du marquage. Manquent encore les horodateurs, dans les trois zones prévues à cet effet, sur la route de Chêne, la place de Conches (place « Rojoux ») et la rue de Chêne-Bougeries, horodateurs pour lesquels un crédit complémentaire vous est demandé ce soir.

Suite à divers questionnements, il sied par ailleurs, de rappeler que l'arrêté de la DGT du 7 janvier 2014 énumère les ayants-droit et que les rues énoncées dans ce document ne coïncident pas nécessairement avec les plans-de-marquage, qui font foi pour la transformation de zones blanches en zones bleues.

Pour rappel, dans le respect du principe de l'égalité de traitement, le Conseil administratif a souhaité donner à toutes nos citoyennes et citoyens, la possibilité d'acquérir un "macaron", quel que soit le régime auquel est soumis leur rue ou chemin d'habitation, partant du principe que la voie publique appartient à tous nos communiens.

Concrètement ceci signifie que les habitantes et habitants de la Gradelle, comme ceux des autres chemins privés, peuvent acheter un "macaron" utilisable sur la voie publique mais que leurs chemins, privés, ne passent bien évidemment pas en zone « macarons ».

Toujours à propos de macarons, ceux à la demi-journée et à la journée, destinés aux visiteurs, peuvent désormais également être acquis au guichet de notre police municipale, au tarif usuel de CHF 10.- la demi-journée et de CHF 20.- la journée.

Prévention des cambriolages

La séance publique de prévention des cambriolages, à sa quatrième édition à Chêne-Bougeries, a connu un succès mitigé. Si les échanges entre la police municipale et nos communiens sont toujours importants dans le cadre du moment de convivialité qui suit ces séances, les forums de quartier, où plusieurs sujets peuvent être abordés, avec divers partenaires cantonaux, dans une dimension de proximité seront privilégiés dès l'an prochain.

Concernant ce thème sensible, nos services ont reçu récemment une alerte d'un conseiller municipal relative à la présence de démarcheurs suspects, probablement des voleurs « à la fausse qualité ».

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2014

Extrait du procès-verbal

Des affiches avaient déjà été apposées par nos agents de police municipale et les concierges des immeubles rappelant certains gestes de prudence et les numéros à appeler, également en cas de constats de personnes suspectes. Vous trouverez copie, pour information, de ces affiches à la sortie.

Nous tenons à souligner le rôle très précieux que peuvent jouer les conseillers municipaux, en nous alertant sans délai, comme cela a été le cas ici. Je tiens à remercier ici M. Gross.

Dans le cadre de cette alerte, la police municipale a pu recueillir immédiatement un signalement des suspects. Ainsi, les patrouilles dans le secteur ont été renforcées et la police cantonale, immédiatement alertée.

Une réaction immédiate des "uniformés" permet, par ailleurs, de rassurer la population, dans une région comme la nôtre qui reste malheureusement fortement touchée, de par sa position géographique et la proximité des transports publics, par les cambriolages et les vols.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont été saisis lors de leur séance du lundi 16 courant d'un projet de rénovation des jeux du préau de l'école de Conches pour un montant de CHF 82'000.- TTC.

A cet égard, et après la rénovation complète des jeux situés dans le parc jouxtant le Centre de rencontres et de loisirs (CRL), parc officiellement ré-ouvert et inauguré mercredi passé 11 juin, seuls ces jeux ainsi que ceux situés à proximité du pavillon abritant le jardin d'enfants "Les Castagnettes" ne sont plus aux normes.

Cela étant, la réfection des jeux du jardin d'enfants n'est pas encore à l'ordre du jour, en raison de la prochaine construction, par la Codha, d'immeubles sur la parcelle voisine n° 3189 propriété communale, ainsi qu'en raison du montant du devis estimatif afférent, à savoir plus de CHF 30'000.-.

Par ailleurs, les jeux, auparavant situés aux abords du bassin-fontaine de la place Colonel-Audéoud, laquelle est à nouveau en eau après complétude de divers travaux de reprise de l'étanchéité, seront remis aux normes et déplacés à proximité de ceux situés aux abords du bâtiment sis 8bis route du Vallon.

Des travaux de réfection de la barrière de protection du préau de l'école du chemin De-La-Montagne seront effectués au cours de l'été, ceci pour un coût de CHF 8'878.35 TTC.

Concernant les travaux dans les écoles toujours, un mur de grimpe d'un coût de CHF 28'957.95 TTC sera installé pendant la semaine des vacances d'octobre 2014, dans la salle de gymnastique de l'école de Chêne-Bougeries.

SPORTS

Neuf offres ont été reçues dans les délais impartis, concernant la procédure AIMP relative aux travaux de rénovation du stade de football des Trois-Chêne. Deux des entreprises soumissionnaires ont, toutefois, dû être écartées de la procédure. L'adjudication est actuellement en cours de traitement.

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2014
Extrait du procès-verbal

FINANCES ET ADMINISTRATION

Réunis en séance le mardi 10 juin, les membres de la commission Finances ont été informés de manière détaillée des spécificités du nouveau modèle comptable harmonisé, communément appelé MCH2, et de ses incidences sur le plan intentionnel des investissements, subséquentement de leur financement.

Ainsi, le tableau intentionnel des investissements, document habituellement joint au budget de fonctionnement communal, sera désormais mis à jour dynamiquement en fonction des investissements votés et réalisés, ceci en lien avec un plan financier dont l'élaboration deviendra contraignante dans le cadre de la mise en œuvre du MCH2 à l'horizon 2016.

Personnel

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 28 mai, de ne pas interjeter recours au Tribunal fédéral à l'encontre de l'arrêt du 29 avril 2014 de la Chambre administrative de la Cour de justice dans la cause Nicolas Bellitto contre la commune de Chêne-Bougeries.

A contrario, le Conseil administratif a décidé, lors de cette même séance, d'interjeter recours au Tribunal fédéral à l'encontre de l'arrêt du 29 avril 2014 de la Chambre administrative de la Cour de justice dans la cause Elisabeth Meylan contre la commune de Chêne-Bougeries.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 12 courant, d'offrir à Mlle Déborah Dugourd, laquelle terminera son contrat d'apprentissage en cours en août 2014 et sous réserve des résultats, un contrat de durée déterminée pour la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2014, ceci en qualité d'assistante gestionnaire de la petite enfance et des affaires sociales à 100 %.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé, lors de cette même séance, de privilégier une candidature interne, à savoir celle de Mme Agnès Paley actuellement secrétaire au sein du service Prévention et sécurité, dans le cadre de la récente ouverture d'un poste de secrétaire à 80 % pour le service de la petite enfance et des affaires sociales.

Pour le surplus, le Conseil administratif a décidé d'augmenter à 100 %, ceci à partir du mardi 17 courant, le taux d'activité de M. Mersin Hajrizi, auxiliaire de sécurité au sein du service Prévention et sécurité.

Mme Bisanti remercie M. Locher pour l'aménagement du parc situé en face de chez elle, qui remporte beaucoup de succès auprès des riverains, notamment auprès des adolescents et des parents.